



UTILE +



Le compostage

Le compostage est un processus naturel de conversion de matières organiques, comme certains déchets ménagers, en un produit semblable à un terreau : le compost. Épluchures de légumes, restes de repas sans viande, déchets de jardin et même essuie-tout : 30% des déchets ménagers peuvent être compostés. Que l'on vive en appartement, dans une résidence avec espaces verts ou dans une maison, chacun peut s'y mettre !

Le compostage, c'est à la fois :

- > **un acte écologique** : il limite la quantité de déchets,
- > **une solution pratique** : il favorise et améliore la fertilité de votre jardin dans le temps,
- > **une économie sur votre budget** : c'est un amendement naturel et gratuit.

La Ville de Nancy accompagne la Métropole du Grand Nancy en portant son action sur la prévention de ces déchets notamment par :

- > la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- > la promotion du compostage qui détourne les biodéchets de l'incinération.

Le compostage, un engouement ! Comment me

lancer dans le compostage ?

Vous pouvez acquérir auprès de la Métropole du Grand Nancy un composteur individuel (2 modèles disponibles à 18 € et 28 € selon la taille de votre jardin) avec des conseils sur les bons gestes pour composter.

Avec **13 000 composteurs vendus**, le compostage connaît aujourd'hui un succès certain en habitat individuel et la Métropole du Grand Nancy a fait le choix d'élargir cette pratique en l'adaptant à d'autres publics grâce au compostage partagé.

En effet, le compostage partagé permet aujourd'hui de s'adresser à de nouveaux publics en s'adaptant à de nouvelles configurations : quartier, immeubles, parcs, lotissement...

Le compostage partagé, c'est convivial !

Le compostage partagé offre aux 70 % de Grands Nancéiens qui résident en appartement, l'opportunité d'alléger leurs poubelles et de valoriser leurs biodéchets.

Il réunit les participants autour d'un site accessible à tous et implanté sur un espace vert proche du lieu de résidence.

Son bon fonctionnement nécessite l'acquisition de gestes simples, apprentissage permis par l'accompagnement des maîtres composteurs de la Direction des Déchets Ménagers de la Métropole du Grand Nancy, pendant la première année de fonctionnement du site.

Il peut se pratiquer aussi bien sur un espace privé que sur un espace public.

Il est de plus en plus utilisé par les habitants et suscite des initiatives. Suite aux articles dans la presse faisant écho des réussites des premiers sites de compostage partagé, la Ville de Nancy reçoit de plus en plus de demandes.

Cette action s'inscrit parfaitement dans la logique des actions du Plan Climat Air Energie Territorial et de la politique de cohésion sociale. En effet, la mise en œuvre d'un site de compostage partagé dans un quartier suscite des demandes similaires pour d'autres quartiers de Nancy.

Plusieurs sites de compostage partagé ont déjà vu le jour sur le territoire notamment au sein de copropriétés privées, de logements sociaux sur le Plateau de Haye mais aussi au sein du parc Sainte Marie, du quartier Taelman, du port fluvial ou encore au sein de l'EPHAD Bénichou .

Ces différentes expériences ont montré l'engouement des habitants pour cette nouvelle solution et l'intérêt de cette pratique en termes de gestion des déchets mais également en termes de lien social entre les utilisateurs.

La solution pour mes déchets verts : paillage et compostage

Depuis le 1er janvier 2016, les déchets verts ne sont plus tolérés dans nos poubelles. Pourquoi ?

- > Incinérer nos déchets verts c'est brûler de l'eau car ils sont composés à 80% d'eau.
- > Ils représentent 10% de nos déchets et un coût de 1 million d'euros / an.

Pour vos déchets verts, vous avez plusieurs solutions :

- > j'en fais du paillage pour protéger mes plantes contre les mauvaises herbes,
- > une fois broyées, feuilles mortes, tontes de haie, de pelouses facilitent, entre autres, le désherbage en réduisant la production de déchets verts,
- > j'en fais du compost,
- > ceux qui restent je les dépose à la déchetterie et je les récupère gratuitement sous forme de compost.

Les [9 déchetteries](#) sur l'agglomération accueillent les déchets de jardin. Ceux-ci sont envoyés sur une plateforme de compostage et le compost obtenu est restitué gratuitement au printemps et à l'automne aux habitants de la Métropole du Grand Nancy.

Conseils auprès des maitres-composteurs :

- > Vous pouvez leur poser des questions sur l'utilisation des déchets verts dont vous disposez à l'adresse

Conseils auprès des guides-composteurs :

- > Des bénévoles guides-composteurs-pailleurs du Grand Nancy peuvent également vous aider. Si vous souhaitez les contacter ou rejoindre leur réseau, retrouvez-les sur www.guidescomposteurslorraine.fr ➡
- > [Le compostage](#)
- > [Les travaux en cours et à venir](#)
- > [Les toilettes publiques](#)

Nancy

Hôtel de Ville 1 place Stanislas
Case officielle n°1 - 54035 Nancy Cedex

L'Hôtel de Ville est ouvert au public
du lundi au vendredi de 8h à 17h, sur rendez-vous uniquement :

- CNI et passeports :

> Pour vous informer sur les démarches d'obtention, merci de contacter le 03 83 85 30 00 du lundi au vendredi, de 9h à 12h

> Pour prendre RDV pour un dépôt de dossier merci de contacter le 03 83 85 30 00 les matins, du lundi au vendredi de 9h à 12h

- Pour les autres formalités administratives,
merci de contacter le 03 83 85 30 00 avant de vous déplacer.

- Pour le service accueil familles,
merci de prendre rendez-vous au 03 54 50 60 07

Téléphone : 03 83 85 30 00



**Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?**



Appelez-nous en [cliquant ici](#)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

[Personnaliser](#)